



Kolly Gabriel, Collaud Romain

Le canton de Fribourg est-il un mauvais élève en matière d'apprenti-e-s ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 19.06.19

DFIN

Dépôt

Depuis plusieurs années, nous remarquons que le nombre d'EPT « apprentis » ne suit pas la courbe des EPT de l'Etat de Fribourg. Par ailleurs, lors de l'analyse des comptes, nous constatons que le nombre d'apprenti-e-s engagé-e-s ne respecte que très rarement les engagements prévus aux différents budgets.

Cela laisse songeur lorsque nous constatons que de plus en plus d'adolescents ne trouvent pas de place d'apprentissage à la sortie de leur cursus scolaire obligatoire

Alors que l'Etat de Fribourg encourage les entreprises privées à engager des apprentis, ce dernier ne fait pas les efforts nécessaires pour remplir les objectifs de formation fixés. De plus, certaines formations ne sont pas proposées au sein de l'Etat employeur.

Par conséquent, nous demandons aux Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la politique d'engagement menée par le canton en matière d'apprenti-e-s ? Y a-t-il des pratiques en vigueur ? Si oui, lesquelles ?
2. Qui décide des engagements et du nombre d'apprenti-e-s par service ? Comment sont impliquées les différentes Directions dans ces réflexions ?
3. Une gestion centralisée avec un suivi effectué uniformément pour tous les apprenti-e-s existe-t-elle ou est-elle envisageable ?
4. Dans certains services de l'Etat (p. ex. entretien des routes, conciergerie, forêt, etc.) aucun apprenti n'apparaissait aux comptes 2018. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il cela ?
5. Quelle est la taille critique d'un service en nombre d'EPT pour une place d'apprentissage ?

—